



Actualité 21 novembre 2022

Les lauréats de la 6^e édition du concours Découvrons notre Constitution récompensés au Conseil constitutionnel

Les lauréats de la 6^e édition du concours Découvrons notre Constitution ont été récompensés par le président du Conseil constitutionnel, M. Laurent Fabius, et le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, M. Pap Ndiaye, lors d'une cérémonie de remise des prix au Conseil constitutionnel le 10 novembre 2022.

À cette occasion, le ministre Pap Ndiaye et le président Laurent Fabius ont annoncé deux mesures d'approfondissement du partenariat entre les deux institutions : chaque année, un thème sera le fil conducteur de celui-ci et un site internet commun verra le jour pour aider les élèves à découvrir la Constitution.

Ont été primées cette année :

● Catégorie cycle 3

La classe de 6^e du collège Robert Paparemborde de Colombes (académie de Versailles), pour sa réalisation de cinéma virtuel « la Constitution expliquée aux enfants ».

Une mention spéciale est attribuée à la classe de CMI-CM2 de l'école de Brie-sous Archiac, (académie de Poitiers), pour sa vidéo « C'est quoi la Constitution ».

● Catégorie cycle 4

La classe de 4^e du collège Simone Veil de Lamballe-Armor (académie de Rennes), pour son magazine « la Constitution au collège Simone Veil ».

● Catégorie lycée

La classe de seconde du lycée l'Oiselet de Bourgoin-Jallieu (académie de Grenoble), pour son jeu de société « le petit Conseil ».

● Catégorie des classes de lycées bénéficiant d'un enseignement spécialisé de droit

La classe de terminale option DGEMC du lycée Murat, d'Issoire (académie de Clermont-Ferrand), pour son Escape game « Constitution ».

Un prix spécial est attribué aux classes de terminale option DGEMC de l'académie de Versailles ayant participé à l'élaboration du livre numérique « Réécriture de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ».

Une mention spéciale est attribuée à la classe de 1^{er} STMG du lycée Jules Michelet de Montauban (académie de Toulouse) pour son livre numérique « Constitution : les troubles du voisinage face au droit de vivre dans un environnement équilibré ».

Lancée en 2016 par le Conseil constitutionnel en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, cette initiative permet aux élèves de toutes les classes d'appréhender, par une réflexion et un travail collectif, les grands principes constitutionnels.

[Un ensemble de ressources est consultable sur le site Eduscol](#)